

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1-2020, 14 janvier 2020

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre des ministres responsables des pêches et de l'aquaculture des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec et du gouvernement fédéral qui se tiendra le 15 janvier 2020

ATTENDU QUE la Rencontre des ministres responsables des pêches et de l'aquaculture des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec et du gouvernement fédéral se tiendra à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 15 janvier 2020;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales, monsieur Abdoul Aziz Niang, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre des ministres responsables des pêches et de l'aquaculture des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec et du gouvernement fédéral qui se tiendra le 15 janvier 2020;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le sous-ministre adjoint, soit composée de :

— Monsieur Jean-Bernard Marchand, attaché politique, Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Denis Desrosiers, directeur, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Pierre-Luc Désaulniers, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71837